



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 23 février 2017

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE
A l'attention de Mme Agnès DAUNOIS
Commission locale de l'eau
du SAGE Bassin Houiller
1, rue du Pont Moreau
BP 11096

Affaire suivie par Pascal RIDGEN
pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 80

57036 - METZ CEDEX 1

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement
concernant la réalisation de 8 piézomètres à CREUTZWALD

Courrier de notification à la CLE

P.J. : Fiche descriptive
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du «**récepissé de déclaration**» en date du 23 février 2017,
- une copie de la décision en date du 23 février 2017, adressée au directeur du BRGM,

concernant l'opération suivante : .

- **Réalisation de 8 piézomètres à CREUTZWALD**

Une copie de cette décision sera adressée, ce jour, par mes soins, à M. le Maire de Creutzwald.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,
p.o. La Chargée de mission police de l'eau

Chantal BICHLER

